



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

KUMULUS VAPE

**Attestation du commissaire aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225 115 4° du code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2023

KUMULUS VAPE

Société anonyme

RCS LYON 752 371 237

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

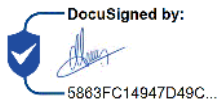
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 560 157,97 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

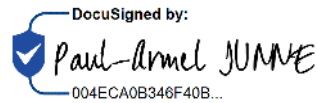
Mazars

Lyon, le 29 avril 2024

DocuSigned by:
5883FC14947D49C...

Damien MEUNIER

Associé

DocuSigned by:
004ECA0B346F40B...

Paul-Armel JUNNE

Associé



RÉMI BAERT
PDG KUMULUS VAPE

Corbas, le 25/04/2024,

Relevé du montant global des rémunérations versées au cinq collaborateurs les mieux rémunérés

Madame, Monsieur,

Je certifie par la présente que le montant global des salaires versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31/12/2023 s'élève à 560 157,97 €.

Rémi BAERT
PDG de Kumulus Vape

KUMULUS VAPE SA
21, rue Marcel Mérieux
69960 CORBAS
RCS LYON 752 371 237